

# « Le DLA renforce la position de vigie de l'Uniopss »

Directeur général de l'Uniopss, Jérôme Voiturier revient sur les nombreuses plus-values du Dispositif local d'accompagnement pour les associations de solidarité et sur la place de l'Union en son sein.

## Union Sociale : Qu'est-ce que le Dispositif local d'accompagnement ?

**Jérôme Voiturier** : Il s'agit d'un dispositif public, créé en 2002, pour accompagner les structures de l'économie sociale et solidaire dans le développement de leurs emplois et de leurs projets. Il est principalement cofinancé par l'État, la Banque des Territoires et le Fonds social européen. Dans chaque département et région de France, des chargés de mission DLA sont sollicités par des structures de statuts, de tailles et de secteurs différents : service d'aide à domicile, club de sport, compagnie artistique, entreprise d'insertion, ESAT, centre social... Le DLA a ainsi accompagné plus de 5 700 associations en 2023, dont plus d'un quart dans le secteur des solidarités et de la santé.

## US : Quel rôle joue l'Uniopss dans ce dispositif ?

**JV** : L'Uniopss est impliquée dans le DLA depuis 20 ans, en raison de son expertise transversale des champs social, médico-social et sanitaire. Elle porte le Centre de ressources « Solidarités-Santé » (CRDLA), dont la vocation est de soutenir les chargés de mission DLA dans le développement de leurs compétences d'accompagnement des associations du secteur. Appréhender un paysage institutionnel complexe et changeant est

souvent difficile pour des professionnels généralistes. L'Uniopss, à travers l'équipe du CRDLA et ses conseillers techniques, met donc sa connaissance approfondie du secteur au service de la qualité des accompagnements DLA. Grâce à ses conseils techniques et méthodologiques, la production de documents et webinaires, l'animation de formations ou encore la mise en réseau, le centre de ressources outille les chargés de mission DLA pour les aider à décrypter les problématiques rencontrées par les structures qui les sollicitent et à en appréhender les enjeux. C'est un autre moyen pour l'Uniopss de participer à la consolidation des associations de solidarité et de santé et de leurs actions auprès des publics accueillis.

## US : En quoi est-ce utile pour l'Uniopss, déjà forte de son propre réseau dans les territoires, d'être impliquée dans ce dispositif ?

**JV** : Le fait d'être partie prenante du DLA renforce la position de vigie de l'Uniopss. Cela nous permet de prendre le pouls des difficultés, mais aussi de la vitalité associative du secteur des solidarités, notamment du foisonnement d'initiatives citoyennes dans les territoires, sur l'habitat partagé ou le soutien à l'inclusion des enfants en situation de handicap, par exemple. Cette action est très complémentaire avec ce que nous partageons nos adhérents sur l'action des associations dites « gestionnaires » et « réglementées », majoritairement représentées au sein du réseau Uniopss-Uriopss. Elle nous donne également l'occasion d'être plus attentifs aux problématiques qui traversent actuellement le monde associatif, tous secteurs confondus : risques psycho-sociaux et qualité de vie au travail, égalité femme-homme, transition écologique, renouvellement des modes de gouvernance, coopération territoriale... Notre équipe du CRDLA travaille sur tous ces sujets avec les autres centres de ressources du DLA (**lire encadré**) pour concevoir des ressources, animer des échanges de pratiques et organiser des retours d'expérience. Ces échanges alimentent l'expertise de l'Uniopss et les réflexions de notre réseau.

## Le DLA, un réseau étayé par l'expertise

L'une des spécificités et des forces du Dispositif local d'accompagnement est de pouvoir s'adosser à l'expertise sectorielle ou thématique de 7 centres de ressources. Outre le CRDLA Solidarités-Santé porté par l'Uniopss, les chargés de mission peuvent s'appuyer sur 6 autres centres portés par des structures nationales de l'ESS: Culture (association Opale), Sport (Comité national olympique et sportif français), Insertion par l'Activité Économique (Avisé), Financement (France Active), Numérique (Mouvement associatif et Solidatech) et enfin Transformation écologique (ESS France et France Nature Environnement). ●



### **US : Quels liens faites-vous entre les associations de solidarité que l'Uniopss défend et représente auprès des pouvoirs publics, et le secteur de l'ESS ?**

**JV :** Le secteur non lucratif des solidarités et de la santé représente environ 60 % de l'emploi dans l'ESS. Son périmètre est très large : petite enfance, protection de l'enfance et de la jeunesse, lutte contre les exclusions, animation de la vie sociale, handicap, grand âge... Or, le sentiment d'appartenance de ces acteurs associatifs au secteur de l'ESS ne va pas toujours de soi. Comme le dit le chercheur Marcel Jaeger : « le travail social et l'économie sociale et solidaire affichent les mêmes finalités, mais semblent appartenir à des mondes séparés ». Le rôle de l'Uniopss dans le DLA nous place donc en position de trait d'union, de « connecteur », pour faire se parler entre eux et coopérer des acteurs qui en ont peu l'habitude ou l'occasion.

### **US : Avec la perspective de porter des combats communs ?**

**JV :** Absolument ! Les défis économiques, démocratiques et écologiques qui bouleversent notre société, la baisse des financements publics et la pression des logiques de marchandisation qui pèsent sur le monde

## **Être plus forts ensemble**

Depuis plus de 20 ans, le Mouvement associatif participe au pilotage opérationnel du Dispositif local d'accompagnement, en représentant les acteurs bénéficiaires de ce dispositif. Celui-ci est donc particulièrement bien placé pour observer les nombreuses contraintes pesant sur les acteurs de l'ESS, dont les associations. Selon Marion Boinot, déléguée générale adjointe du Mouvement associatif, ces derniers subissent des logiques partenariales et de contractualisation, leur laissant de moins en moins de marges de manœuvre. « *Les associations en général et les structures de l'ESS en particulier, ont de plus en plus de mal à faire valoir les spécificités et les bénéfices de la non-lucrativité pour l'ensemble de la société, mais également l'importance des associations pour la vitalité démocratique de notre pays. Pourtant, au-delà de la survie de certaines structures, celle-ci est absolument essentielle dans un contexte de défiance démocratique généralisée et alors que notre cohésion sociale ne cesse de se fissurer.* » Les acteurs de terrain traversent également, depuis plusieurs années, de nombreuses crises ne cessant de les fragiliser : crise sanitaire, explosion de l'inflation, baisse des financements publics, en raison de l'austérité budgétaire actuelle.

### **Sérénité**

Le DLA n'a pas pour vocation à répondre aux situations de crise extrême que vivent certaines structures, mais bien de permettre, y compris aux plus petites d'entre elles, de bénéficier d'un accompagnement de qualité pour consolider leur projet associatif. « Nous faisons en sorte qu'elles puissent retrouver de la sérénité et des pistes d'actions pour l'avenir, tout en leur permettant de se rapprocher d'autres acteurs présents sur le territoire pour envisager des coopérations et devenir plus forts ensemble. » Une volonté commune de défense de la démocratie et de la cohésion sociale, animant de plus en plus fortement les associations et les acteurs de l'ESS parties prenantes du DLA, qui souhaitent désormais parler d'une même voix et envisager dans ce cadre, de nombreux rapprochement dans les mois à venir... ●

associatif brouillent les repères et transforment l'action sociale. Partager des principes communs de respects des droits humains, de participation citoyenne et d'inclusion ne suffit pas. Nous avons grand besoin de dialoguer sur ces principes qui nous réunissent, mais aussi de débattre sur les moyens que nous souhaitons promouvoir collectivement pour construire une société pleinement solidaire et inclusive. ●

**Propos recueillis  
par Antoine Janbon**